

LES CATACOMBES HORS LES MURS :
RÉSEAUX, TRANSLATIONS,
ACCLIMATATIONS

ANNICK DELFOSSE

LES RELIQUES DES CATACOMBES DE ROME AUX PAYS-BAS : ACTEURS, RÉSEAUX, FLUX

Dans les premiers temps de cette enquête collective sur la circulation des « corps saints » des catacombes, il a semblé nécessaire de prendre en considération l'espace des Pays-Bas méridionaux et de la principauté de Liège. Ces territoires, en bordure d'une catholicité qui craint d'être assiégée, et malmenés par plusieurs décennies de conflit, ont déployé un catholicisme ostentatoire et intransigeant qu'encouragent les nombreux ordres nouveaux ou réformés autant que les pouvoirs temporels. Il convenait dès lors de pister dans cet espace-frontière – où nombreux sont les agents d'une forte centralisation romaine, malgré de réelles résistances locales – les reliques venues de Rome. Certes, comme Stéphane Baciocchi et Christophe Duhamelle l'ont rappelé en introduction, cette approche territoriale a rapidement montré ses limites, dans la mesure où la relique romaine circule en se défiant des critères territoriaux. Néanmoins, le remarquable caractère de « front » que présentent ces régions autorisait malgré tout à maintenir cette approche territoriale, en dépassant les frontières quand cela s'est avéré nécessaire, pour comprendre comment, selon quelles chronologies, via quels intermédiaires, profitant de quels réseaux et pour quels destinataires ces reliques des catacombes sont arrivées jusque là.

Notre participation à l'enquête a comme point de départ les registres de Monseigneur sacriste et ceux du custode des reliques du vicariat. Très vite, nous le verrons, ces sources communes à l'ensemble des « enquêteurs » se sont révélées impuissantes à dire la réalité de la relique catacombaire dans ces régions. Il a alors fallu changer d'échelle, en délaissant l'approche « macro » pour tenter de mettre au jour puis de faire parler les traces – souvent infimes et généralement éparées – du devenir de ces reliques une fois arrivées dans les diocèses « belges » et liégeois. Néanmoins, nous ouvrirons cet article par une analyse globale des données avant de mettre en évidence, dans un second temps, les modalités de leurs arrivées depuis Rome. Enfin, nous montrerons quels sont les principaux acteurs de la redistribution et ciblerons deux vagues d'intensification d'arrivées des reliques romaines.

Une analyse globale

Il est possible d'extraire des registres de Mgr sacriste et de ceux du custode des reliques du vicariat romain un nombre significatif de demandeurs appartenant aux (ou étant originaires des) archevêché (Malines) ou évêchés des Pays-Bas méridionaux (Anvers, Bois-le-Duc, Bruges, Cambrai, Gand, Namur, Ruremonde, Tournai et Ypres) ainsi que du diocèse de Liège. Les archives du premier répertorient 448 demandes enregistrées entre 1657 et 1729. En revanche, seules 9 demandes ont été comptabilisées entre 1783 et 1788 dans les registres du second (soit 0,6% du total des 1420 demandes). Aussi écartons-nous ces neuf demandes : en trop petit nombre, introduites très en aval de la période susceptible d'être étudiée grâce aux registres de Mgr sacriste par des récipiendaires dont l'identité est insaisissable, elles ne peuvent fournir aucune information vraiment utile. Seul le registre du sacriste retiendra notre attention.

Les 448 demandes introduites auprès de la sacristie pontificale dans le but de ramener des corps saints des catacombes dans les Pays-Bas et à Liège représentent à peine plus d'1% du total des 34 470 demandes inscrites dans les registres du sacriste. De ce très petit ensemble dégagé des registres romains, il est à première vue extrêmement malaisé de faire émerger des données significatives. Il révèle néanmoins d'emblée que les évêchés belges et liégeois sont à première vue peu demandeurs de reliques romaines, probablement parce que, comme l'a montré Beate Plück pour l'espace rhénan, ils peuvent bénéficier d'autres trésors de reliques, plus proches et tout aussi prestigieux, notamment à Cologne¹. Ainsi, dans les évêchés belges et liégeois comme dans les évêchés rhénans, les ossements attribués aux onze mille vierges, compagnes d'Ursule, offrent un réservoir sans fin de reliques dans lequel puisent en abondance – et depuis longtemps – couvents, chapitres, paroisses et familles de ces régions. En effet, si les inventaires de reliques rencontrés au cours de nos recherches dévoilent rarement la présence de reliques romaines, ils comptent presque systématiquement des ossements d'Ursule et de ses compagnes. Cette présence massive des onze mille vierges dans les trésors « belges » est confirmée par le recensement qu'établit Arnold de Raisse en 1628 dans son *Hierogazophylacium Belgicum*² : il dénombre plusieurs centaines de corps entiers, têtes et

¹B. Plück, *Der Kult des Katakombenheiligen Donatus von Münsteriefel*, dans *Jahrbuch für Volkskunde*, NF 4, 1981, p. 112-126, p. 124-125.

²A. de Raisse, *Hierogazophylacium Belgicum sive thesaurus sacrarum reliquarum Belgii*, Douai, 1628. Sur cet ouvrage, voir J.-L. Lemaître, *Reliques et*

ossements des vierges de Cologne répartis dans plus de quatre-vingts lieux différents³.

On constatera par ailleurs qu'il n'est pas possible, sur la base du seul registre de Mgr sacriste, de déterminer des réseaux structurés de demandeurs marqués par de fortes connections internes et jouant de véritables solidarités. Il n'est pas davantage possible de repérer des figures qui assumeraient, à la manière du cardinal Howard pour l'Angleterre (voir l'introduction du volume), le rôle de pourvoyeur de corps saints pour les Pays-Bas. Tout au plus pourra-t-on y retrouver une évidence : le clergé a un rôle essentiel à jouer dans la diffusion des reliques romaines. À lui seul, il représente 66% du total des demandes introduites (40% par des membres du clergé régulier ; 26% par des membres du clergé séculier). Congrégations générales, voyages d'études, responsabilités curiales offrent l'occasion d'aller chercher auprès de la sacristie pontificale – parfois à deux ou trois reprises, jamais plus – quelques reliques romaines à ramener ensuite vers le Nord. On notera aussi que seules quinze femmes introduisent à titre individuel une demande, dont seulement deux laïques.

Si le traitement global de l'ensemble des récipiendaires ne révèle aucune information forte, l'analyse de l'évolution chronologique des demandes entre 1657 et 1729 permet en revanche de pointer plusieurs éléments intéressants.

On constate en effet que, pendant les premières décennies enregistrées, les listes de Mgr sacriste ne font état que d'un nombre très faible et très irrégulier de demandes belges ou liégeoises, les périodes de totale pénurie alternant avec des années dépassant rarement le nombre de cinq demandes satisfaites. La dynamique change en 1693, année marquée dans l'ensemble du registre de Mgr sacriste par une reprise très nette des demandes⁴. Cependant, alors qu'à l'échelle globale le nombre de demandes décroît progressivement après 1693, il se maintient dans les Pays-Bas, atteignant un pic exceptionnel lors de l'année jubilaire de 1700 qui voit 46 demandes satisfaites. D'autres reliques arriveront moins abondamment mais toujours aussi régulièrement dans les diocèses belges et le diocèse de Liège jusqu'en 1717, avec une seule année creuse en 1709. Entre 1693 et 1717, ce sont donc pas moins de trois cent trente-cinq demandes

reliquaires dans le Hierogazophylacium Belgicum d'Arnold de Raisse, dans Revue du Nord, 86, 2004, p. 813-822.

³S.B. Montgomery, *St. Ursula and the Eleven Thousand Virgins of Cologne. Relics, Reliquaries and the Visual Culture of Group Sanctity in Late Medieval Europe*, Berne, 2010, p. 26.

⁴F. Le Hénand, *La diffusion des corps saints des catacombes*, multigraph, pré-publications du Centre d'anthropologie religieuse européenne (EHES), 1, juin 2006, fol. 10.

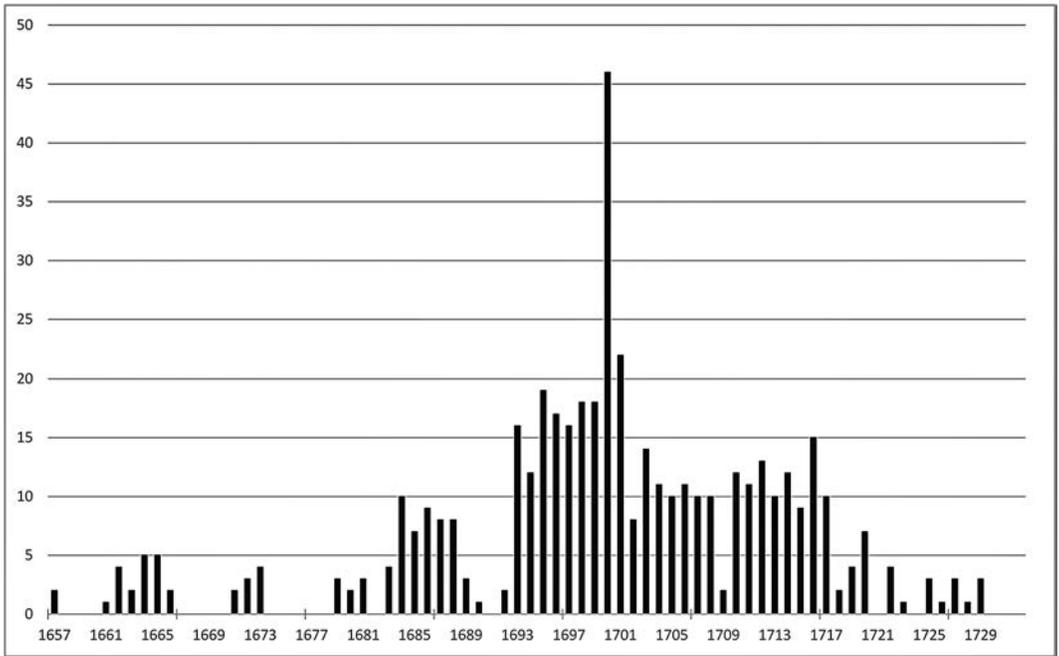


Fig. 1 – Répartition annuelle des demandes pour les diocèses belges et liégeois (sacristie pontificale, 1657-1732)

d'individus provenant des diocèses belges et liégeois qui sont satisfaites, soit presque 75% du total des demandes (448) venant de ces régions. Cela signifie par conséquent qu'au moment où le nombre de reliques des catacombes envoyées par la sacristie à travers le monde s'atténue progressivement, les Pays-Bas et Liège connaissent un mouvement contraire et voient arriver depuis ladite sacristie le nombre le plus élevé de reliques romaines qui parviendra jamais jusque là. Après 1717, les Pays-Bas et Liège retrouvent le faible taux annuel de demandes satisfaites, inférieur à cinq par an, auquel ils étaient habitués avant 1693 alors que le reste de la catholicité, en revanche, bénéficie depuis 1713 d'une plus forte distribution.

Françoise Le Hénand proposait comme explication au déclin général de la distribution reliquaire romaine entre 1693 et 1712 le fait que le contexte européen très troublé limitait fortement les déplacements⁵. Pourtant, les Pays-Bas sont les premiers touchés

⁵ *Ibid.*

par les conflits : la guerre de la Ligue d'Augsbourg comme celle de Succession d'Espagne ont des répercussions directes sur ces territoires que les historiens ont pris l'habitude d'appeler le « champ de bataille de l'Europe ». Or, les demandes « belges » ne cessent de croître en cette période pourtant bouleversée. Peut-être, précisément, peut-on en déduire que l'augmentation nette des demandes est liée au climat anxieux dans lequel sont plongées ces provinces qui recherchaient, par le biais des reliques des premiers martyrs romains, une utile protection. Toutefois, il est bien plus probable que la raison de ce regain de demandes à partir de 1693 se trouve du côté de Rome même.

À la fin de l'année 1692, en effet, est désigné comme nouveau sacriste et évêque de Porphyre un ermite de Saint-Augustin originaire de Huy dans le diocèse de Liège du nom de Pierre-Lambert Le Drou (1640-1721)⁶. Plusieurs fois provincial de son ordre, il avait été appelé à Rome cinq ans plus tôt pour enseigner l'Écriture Sainte à la Sapienza et assumer la responsabilité de préfet des études au collège de la *Propaganda Fide*. Depuis que des augustins se succèdent à la tête de la sacristie pontificale, il est le premier non-Italien à assurer cette fonction qu'il occupera jusqu'au mois de septembre 1712. Il renonce alors au titre d'évêque de Porphyre et à la fonction de préfet de la sacristie pontificale pour revenir dans le diocèse de Liège comme évêque suffragant et vicaire général. Au cours de ces dix-neuf années, les diocèses belges et plus encore le diocèse de Liège voient augmenter considérablement le nombre de demandes satisfaites. Le seul diocèse de Liège, en effet, compte 112 attributions pendant les années où Le Drou est à la tête de la sacristie pontificale, soit près de 40% des demandes formulées en faveur des diocèses étudiés pendant la même période. On remarquera que les chapitres de chanoines de la cité épiscopale sont ceux qui profitent le plus amplement de ce très utile relais romain. Il est d'ailleurs intéressant de noter que c'est presque exclusivement à l'époque de Le Drou que les membres des chapitres liégeois semblent se préoccuper d'agréger à leurs trésors – capitulaires ou privés – des reliques romaines. Sans qu'on puisse bien en déterminer les raisons, l'épiscopat porphyrien de Le Drou provoque un vrai phénomène de concentration des demandes au sein de l'univers canonial liégeois. Dans ce cercle privilégié, riche et mondain, la relique romaine – signe de distinction ? – devient très recherchée au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles alors qu'elle n'avait suscité qu'un très faible intérêt

⁶Pour une biographie à jour, voir la notice proposée dans la *Correspondance de Fénelon*, commentaires de J. Orcibal avec la coll. de J. Le Brun et I. Noye, VII, Genève, 1987, p. 400, n. 19.

avant que Le Drou ne devienne sacriste. Le retour de ce dernier à Liège ne semble toutefois pas s'accompagner d'une persistance de la ferveur catacombaire : l'enthousiasme de l'aristocratie canoniale pour la relique romaine s'éteint aussi vite qu'il s'était enflammé.

En outre, l'arrivée de Le Drou à la tête de la sacristie pontificale paraît provoquer chez les ermites de Saint-Augustin un regain d'intérêt pour les reliques des catacombes : ils en profitent pour introduire près des deux tiers des demandes qu'ils soumettent pendant toute la période étudiée. On notera toutefois pour l'anecdote que ce phénomène n'est pas unanime au sein de l'ordre. Ainsi, le Père Bernard Désirant⁷ – lui aussi ermite de Saint-Augustin –, alors qu'il est envoyé à Rome pour défendre les positions antijansénistes de certains évêques belges⁸, se rend le jour de son départ chez le custode des reliques au vicariat général pour obtenir des reliques romaines et non chez le sacriste⁹. Nous ignorons s'il faut y voir un indice de son opposition à l'évêque de Porphyre dont il stigmatise la sensibilité philo-janséniste et qu'il accuse de protéger les professeurs de l'université de Louvain¹⁰.

Relier les registres romains aux réalités locales

Pour pousser plus loin l'analyse des données « belges » extraites des registres de la sacristie pontificale et mieux comprendre la logique de leur circulation entre Rome et les Pays-Bas, il a semblé nécessaire de mener un important travail heuristique dans les dépôts d'archives et bibliothèques de l'actuelle Belgique dans l'espoir de retrouver les authentiques des reliques expédiées depuis Rome et ainsi de relier les listes romaines aux réalités locales¹¹.

⁷L. Ceysens, *Désirant*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, XIV, Paris, 1960, col. 342-343.

⁸L. Ceysens, *Diarium romanum van P. Bernardus Désirant, OESA, anti-jansenistisch gedeputeerde van de Belgische Bisschoppen in Rome (1692-1696)*, dans *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, 21, 1941, p. 237-326.

⁹Voir l'authentique n°4 de la note 13.

¹⁰On constate en revanche que Pierre Codde, archevêque de Sébaste et vicaire apostolique des Provinces-Unies, convoqué à Rome pour se défendre d'accusations de jansénisme, se rend par deux fois (juin et juillet 1701) chez le sacriste pour obtenir des reliques romaines.

¹¹Le séminaire de Master *Critique Historique des Temps modernes*, organisé en 2009-2010 à l'Université de Liège, a été consacré à l'arrivée et la circulation des reliques des catacombes dans les Pays-Bas méridionaux et la principauté de Liège. Les étudiants participant à ce séminaire ont contribué efficacement à la titanique enquête heuristique. Nous les remercions chaleureusement pour leur investissement et leurs trouvailles. Nous remercions tout aussi chaleureuse-

Cette enquête a permis de mettre au jour vingt-sept authentiques de reliques des catacombes. Quinze ont été délivrées par la sacristie pontificale entre 1668 et 1788¹² et douze autres par le custode du cardinal vicaire entre 1671 et 1758¹³. Elles portent pour la plupart

ment Gérard van Haeperen, oblat OSB, qui s'intéresse depuis plusieurs années avec passion aux reliques des catacombes. Il nous a aidé à retrouver plusieurs authentiques.

¹² **1.** Sacristie Pontificale [désormais SP], reg. fol. 359, 20 juin 1668, parties des os de Generosus, Marius, Fortunatus, Célestin (Cyriaque), à Grégoire de Saint-Joseph, O.C.D. (Namur, Archives de l'État [désormais A.E.], fonds Ancien Régime); **2.** SP, reg. fol. 34, 24 avril 1686, une partie de l'ischion de Pie et une partie de la tête de Félicissime (Calepodio), à Pierre van Veen, Bruxellois, docteur en droit civil et canon (Archief Aartsbisdom Mechelen-Brussel [désormais AAM], Acta Vicariatus, III, 42); **3.** SP, 21 avril 1693, la quasi intégralité de la jambe d'Innocent et des os de Christine (Calepodio), à Flaminia Carpani (AAM, Oud Archief van Het Groot Begijnhof, 426); **4.** SP, 11 novembre 1694, parties des os de Magne, Sévère, Didier, Théodore, Félicissime et Claire (Calepodio), à Jacques van der Buyten, O.M. (Anderlecht, A.E., Minimes, 12184); **5.** SP, reg. fol. 359, 17 février 1696, des os de Placide, Bénigne, Félix, Vincentia, Reparata et Justine (Calepodio), à Henri Brouwer (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **6.** SP, 21 novembre 1697, parties des os d'Innocent, Bénigne, Pacifique, Séverine (Calepodio), à Pierre Verhaeren (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **7.** SP, reg. fol. 134, 27 janvier 1708, la mâchoire d'Urbain, une partie du bras de Lucidius, une partie de la jambe de Victoria et une partie de l'ischion de Liberata (Calepodio), à Etienne Lemmens (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **8.** SP, reg. lit. 109, 15 juillet 1715, une partie du bras d'Urbain, une partie de l'ischion de Clarus, des morceaux d'os de Vincent et Floride (Cyriaque), à Charles Massionon (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **9.** SP, reg. lit. M, 14 mai 1729, parties des os de Félix, Chaste, Vital, Faust, Colombe, Justa, Liberata et Justine (Agnès), à Martin de Meezemacker, S.J. (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **10.** SP, 7 avril 1740, parties des os de Fructuosus et Verecundus (Callixte), à Philippe Joseph de Strijcken (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **11.** SP, s. fol., 15 mars 1776, reliques de Probe et Valide (Saint-Laurent), s.n. (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **12.** SP, s. fol., 27 septembre 1776, reliques de Florus et Amand (Saint-Laurent), s.n. (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **13.** SP, s. fol., 7 janvier 1779, reliques de Fructuosus et Laudatus (Cyriaque), s.n. (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **14.** SP, s. fol., 11 février 1785, reliques d'Urbain et Modeste (Cyriaque), s.n. (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **15.** SP, s. fol., 10 octobre 1788, Victor, Prudent, Magne et Jucundina (Cyriaque), s.n. (AAM, Acta Vicariatus, III, 42).

¹³ **1.** Custode du vicariat [désormais CV], reg. fol. 350, 18 février 1671, un grand os de Faustin, un petit os de Maxime, des parties d'os de Faustus, Magne et Clément (Calepodio), à Antoine de Noyez (Basse-Wavre, châsse de Notre-Dame) [Nous remercions encore Gérard van Haeperen pour nous avoir communiqué une photo de cette authentique encore conservée dans la châsse de Notre-Dame de Basse-Wavre]; **2.** CV, reg. fol. 156, 11 septembre 1683, reliques de Bénigne, Félix, Fidèle, Libérat, Maxime, Victoria (Pontianus), à Étienne Waghemans (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **3.** CV, reg. fol. 48, 24 novembre 1693, une insigne relique du crâne de Colombe (Cyriaque), à Guillaume Arnhiunt [Arnhoudts], S.J. (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **4.** CV, reg. lit. B, 12 novembre 1696, reliques de Jucundina et Victoire (Callixte), à Bernard Désirant, OESA (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **5.** CV, reg. lit. D, 25 janvier 1698, une petite par-

la mention d'un bénéficiaire (22), moins souvent la date de reconnaissance et d'approbation pour le culte public (15) et rarement des traces « d'endossement » (3). À première vue, ces quelques traces n'autorisent pas une analyse poussée. Néanmoins, une fois croisées avec les registres romains ainsi qu'avec des chroniques monastiques ou des archives diocésaines, elles permettent d'éclairer davantage, même si seulement partiellement, la circulation des reliques depuis Rome jusqu'au Pays-Bas.

L'étude des authentiques qui portent un nom de destinataire dévoile que dans quinze cas sur vingt-sept les reliques ont été directement données à Rome à des demandeurs originaires des Pays-Bas, laïcs pour les deux tiers d'entre eux. Les informations laissées par l'ordinaire sur l'authentique lors de la reconnaissance des reliques permettent de supposer que ces laïcs jouent probablement le rôle de simples intermédiaires et ne conservent pas les reliques une fois rentrés dans les Pays-Bas : ainsi, Charles Massionon, originaire de Charleroi dans le diocèse de Namur, rapporte une partie du bras d'Urbain, une partie de l'ischion de Vincent et des os de Clarus et Floride, qu'il a obtenus, selon les registres de la sacristie pontificale, en juillet 1715¹⁴. Au début du mois de décembre 1716, l'archevêque de Malines ouvre la *capsula* et reconnaît les reliques. Quelques semaines plus tard, trois carmes déchaux d'un couvent brabançon non identifié – Bruxelles, Anvers ou Louvain – font attester le contenu de la dite *capsula* par un notaire¹⁵. En l'espace d'une année et demie, les reliques sont donc passées de Rome aux Pays-Bas par l'intermédiaire d'un laïc du Hainaut pour être finalement vénérées dans un cloître de carmes déchaux du Brabant.

tie des os de Pacifique et plusieurs parties d'os de Bénigne (Cyriaque), à Bruno Romano (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **6.** CV, reg. lit. 13, 3 avril 1713, des parties de crâne de Donat et Victoire (Callixte), à Luigi Maria Cazzago, abbé des SS. Faustino et Giovita à Brescia (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **7.** CV, reg. lit. 9, 10 avril 1735, reliques de Justin, Probe, Célestin et Amantia (Cyriaque), à Jean-Joseph Vender (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **8.** CV, reg. lit. N, 6 décembre 1737, des parties, de la hanche de Modesta et des os de Jucundinus et Salvatus, à Nicola Tartoni (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **9.** CV, reg. lit. F, 18 décembre 1737, une partie insigne de la jambe de Simplicius et des os de Bona et Serenus, à R.D. Francesco Caramelli (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **10.** CV, 10 mars 1740, les fémurs de Modestin et Restituta, à Filippo Acciaiuoli (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **11.** CV, 12 juin 1752, des os de Modestin, Verecundia, Clément et Patient (Priscilla), à Giuseppe Dovia (AAM, Acta Vicariatus, III, 42); **12.** CV, reg. lit. O, 1^{er} mai 1758, reliques de Gaudiosus, Simplicius, Modestia et Chaste (Cyriaque), aux DD. P.A. Sledde (AAM, Acta Vicariatus, III, 42).

¹⁴ n° 8 de la note 12.

¹⁵ AAM, Acta Vicariatus, III, 42, s. fol., attestation notariale signée Jean Persoons, 1717.

Il arrive aussi que les reliques romaines aient d'abord été cédées à des individus étrangers aux Pays-Bas ou au diocèse de Liège : ils ont été les premiers maillons d'une chaîne entre Rome et le Nord dont on ignore presque systématiquement la réelle longueur puisque rares sont les traces d'endossement. Ainsi, sept authentiques retrouvées portent la mention d'un premier destinataire manifestement originaire de la péninsule italienne. On constatera que ces authentiques « italiennes » retrouvées dans les archives belges attestent de reliques globalement plus prestigieuses que les autres : on y retrouve en effet la « quasi intégralité » de la jambe d'Innocent¹⁶, une « partie insigne » de la jambe de Simplicius¹⁷, les fémurs de Modestin et de Restituta¹⁸ et non des agrégats d'ossements non identifiables... Le nombre d'authentiques est toutefois trop faible pour en tirer des conclusions solides. Parmi ces primo-destinataires péninsulaires, l'on repère des noms qui pourraient être ceux de représentants d'importantes familles de la noblesse milanaise – comme Flaminia Carpani¹⁹ – ou piémontaise – comme Francesco Caramelli²⁰ – ainsi que trois ecclésiastiques : Nicola Tartoni, identifié comme « clerico », Luigi Maria Cazzago²¹, abbé bénédictin du monastère San Faustino Maggiore à Brescia et Filippo Acciaiuoli²², prélat de la Curie romaine et futur nonce apostolique en Suisse (1700-1766). Si ces noms nous conduisent au pied des Alpes, il est impossible de découvrir les réseaux qui ont permis aux reliques de les franchir et de rejoindre les plaines du Nord.

Seul le rôle joué par l'abbé Cazzago peut être éclairé grâce aux traces d'endossement laissées sur l'authentique. Le 3 avril 1713, le supérieur bénédictin reçoit du custode du vicariat des parties des crânes de Donat et Victoire, extraits du cimetière de Callixte²³. Un mois plus tard, le 16 mai 1713, il les cède à la marquise Marie-Philippe de Croÿ (1669-1737)²⁴, épouse d'Othon-Gillion de Trazegnies et « Grand' Maîtresse » de la Cour de l'électrice Thérèse-Cunégonde Sobieska. Cette dernière, épouse de Maximilien Emmanuel, électeur de Bavière et souverain d'un éphémère royaume réduit au Namurois, au Luxembourg et à quelques places hennuyères, a fui les combats provoqués par la guerre de Succession d'Espagne dans les Pays-Bas

¹⁶ n° 3 de la note 12.

¹⁷ n° 9 de la note 13.

¹⁸ n° 10 de la note 13.

¹⁹ n° 3 de la note 12.

²⁰ n° 9 de la note 13.

²¹ n° 6 de la note 13.

²² n° 10 de la note 13.

²³ AAM, Acta Vicariatus, III, 42 (Reg. Lit. 23), n° 6 de la note 13.

²⁴ *Ibid.*, verso. Sur Thomas Candide, voir l'épilogue du présent volume.

et s'est exilée à Venise. C'est probablement là-bas que la marquise de Trazegnies qui l'accompagne reçoit directement de la part de l'abbé bénédictin de Brescia lesdites reliques, à charge pour elle de les redistribuer (*aliis donandi*) pour qu'elles soient exposées à la vénération des fidèles. Comment le lien s'est-il noué entre la noble Belge et le bénédictin, nous l'ignorons même s'il est facile de supposer qu'ils sont entrés en contact grâce au réseau formé par la haute noblesse vénitienne. Nous ignorons tout autant ce que deviennent ces ossements après la cession à la marquise et comment ils arrivent dans les Pays-Bas où ils ne seront reconnus et approuvés que plus de cinquante ans plus tard, en 1765, par l'archevêque de Malines.

L'intérêt de la haute noblesse

L'exemple du voyage des reliques de Donat et Victoire depuis Rome jusqu'à Malines par l'intermédiaire de la marquise de Trazegnies révèle l'intérêt tout particulier de la haute noblesse des Pays-Bas pour les reliques des catacombes. La marquise est en effet loin d'être la seule à obtenir des ossements romains. Plusieurs décennies plus tôt, d'autres représentants de l'aristocratie ont eux aussi été les bénéficiaires de reliques catacombaies. Ainsi, au début des années 1650, Marie-Anne van der Tymple, fille du drossard de Brabant et veuve du comte d'Autreppe, lieutenant-capitaine des archers de la cour de Bruxelles, reçoit les corps de Denis et Damien du Vénitien Tommaso Candido, dont l'enquête collective a montré qu'il contribua largement à distribuer des reliques romaines à travers l'Europe catholique²⁵. À la même époque, Lamoral Claude François comte de La Tour & Taxis (†1663) et Madeleine d'Egmont (†1663), veuve du prince de Chimay Alexandre de Croÿ-Arenberg (†1629), reçoivent respectivement de Balthasar d'Avila, général des minimes né dans les Pays-Bas au sein d'une famille d'origine espagnole, le corps entier de Concorde et celui de Maura²⁶. À la fin des mêmes années 1650, Anne de Melun, duchesse de Bournonville (ca. 1590-1666), liée à la maison d'Arenberg par sa sœur – première épouse du deuxième prince d'Arenberg, Philippe Charles (†1640) – et par son fils – marié à Jeanne-Ernestine d'Arenberg, fille du précédent –, reçoit du carme déchaux Juan de la Madre de Dios le corps entier de Constant²⁷. Anne de Melun venait de se retirer au Carmel d'Anvers

²⁵ AAM, Mechliniensia, XIV, fol. 267.

²⁶ AAM, Mechliniensia, XIV, fol. 243.

²⁷ Bruges, Couvent des Carmes, *Liber foundationum conventuum Carm. Disc. in Belgio*, p. 149. Nous remercions chaleureusement le P. Carlos Noyen d'avoir

à la mort de son époux. Elle fait réaliser une châsse en argent pour les prestigieuses reliques qu'elle vient d'obtenir et les cède ensuite au couvent. En 1659, elle reçoit par ailleurs de Charles-Eugène d'Arenberg (†1681) les reliques de Mediatius et de Lucius que le prince avait lui-même rapportées de Rome²⁸. La duchesse fait de nouveau don de ces reliques au Carmel anversoïse en 1662.

Un retour aux registres de la sacristie pontificale permet de repérer d'autres noms de la très haute aristocratie locale désireuse d'obtenir des reliques romaines. En février 1700, Albert-Octave T'Serclaes, comte de Tilly (†1715), maître de camp général des armées dans les Pays-Bas depuis 1698, futur chevalier de la Toison d'Or et futur vice-roi de Navarre, d'Aragon puis de Catalogne, obtient des reliques de Mgr sacriste. En 1703, c'est Ferdinand Gaston, duc de Croÿ et comte de Roeulx, chevalier de la Toison d'Or, Grand d'Espagne, membre du conseil de guerre du roi, général de ses armées, gouverneur de Mons et père de Marie-Philippe de Croÿ que nous venons d'évoquer, qui obtient des reliques des catacombes selon les sources de la sacristie pontificale. Le même registre révèle enfin qu'en 1712, Albert de Lannoy, comte de Clervaux, héritier d'une branche cadette de la maison de Lannoy et ambassadeur de Charles II, obtient à son tour des corps saints.

La relique romaine est donc loin d'être rare au sein de la haute noblesse catholique des Pays-Bas du Sud. Si les familles d'Arenberg et apparentées semblent tout particulièrement l'intégrer dans leurs trésors privés, plusieurs autres maisons la convoitent également. Leurs liens avec les milieux monastiques mais aussi leur position sociale ainsi que leur capacité à mobiliser efficacement certains réseaux italiens leur permettent d'acquérir des reliques prestigieuses, puisque l'on dénombre dans les différents cas que nous venons de présenter plusieurs corps entiers ou des reliques insignes. On constatera toutefois qu'à côté de ces noms illustres, on rencontre également dans les registres du sacriste quelques patronymes de la noblesse de robe : César-Ferdinand Coppens, seigneur d'Eeckenbrugge, conseiller au conseil provincial de Flandre²⁹ reçoit des reliques en 1696 ; en mai 1700, c'est au tour du jeune Charles de Vilsteren, baron de Laerne, fils d'un échevin de Gand³⁰ et du jeune Jacques Blondel, baron de

accepté de nous communiquer quelques extraits de ce très riche document (non coté).

²⁸ *Ibid.*

²⁹ C.E.J. Poplimont, *La Belgique héraldique : recueil historique, chronologique, généalogique...*, III, Bruxelles, 1866, p. 357.

³⁰ E.A. Hellin, *Histoire chronologique des évêques, et du chapitre exempt de l'église cathédrale Saint-Bavon de Gand*, II, Gand, 1772, p. 103.

Oudenhove, fils de Pierre-François Blondel qui fut chef-président du Conseil privé³¹, de recevoir des reliques du sacriste. On souhaiterait, évidemment, pouvoir esquisser des chronologies : au regard de ces quelques traces, on pourrait émettre l'hypothèse que les reliques des catacombes ont d'abord pris place dans les trésors de la haute aristocratie belge pour se retrouver ensuite parmi les objets pieux d'une noblesse plus récente, voire de la bourgeoisie. Les traces sont cependant trop ténues pour que l'on puisse s'aventurer trop avant dans cette voie.

Ces quelques exemples, en revanche, montrent bien comment la relique romaine intègre les trésors privés : devenue un bien familial, elle peut être léguée à des héritiers ou offerte à des proches et échappe ainsi au culte public. On ne s'étonnera donc pas que l'approbation de l'ordinaire pour l'exposition publique d'une relique romaine puisse advenir plusieurs décennies après sa cession romaine³² : probablement la relique a-t-elle été conservée jusque là dans des trésors personnels. Une chronique monastique liégeoise offre un récit très éclairant de ce jeu intrafamilial de donations reliquaires. L'année du jubilé de 1675, un chanoine de Tongres, nommé Théodore d'Heur, se rend à Rome. Le 4 septembre, il obtient du custode du vicariat une série de reliques extraites des catacombes de Callixte : il s'agit de morceaux des corps des saints Félicissime, Vénérande, Clair, Pontianus et Digne³³. Il semble qu'il reste assez longuement à Rome et qu'il profite de ce long séjour pour ajouter à ce petit trésor la relique de saint Firme, initialement cédée par le custode des reliques à Isidore de Saint-Jean, vicaire général de l'ordre de Notre-Dame-de-la-Merci (25 février 1676)³⁴. Les raisons et les modalités de la cession de cette relique par le mercédaire au chanoine liégeois sont inconnues. Le chanoine revient ensuite dans le diocèse de Liège, emportant avec lui ces reliques : à une date inconnue, il cède l'ensemble de ce trésor à son oncle homonyme, notable de la cité de Liège. Ce dernier les fait reconnaître en 1693 : les reliquaires sont ouverts, les authentiques examinées et les reliques approuvées par Jean-Louis

³¹ C. Butkens, *Trophées tant sacrées que profanes du Duché de Brabant*, III, La Haye, 1726, p. 128.

³² C'est le cas des reliques de Justin, Probe, Célestin et Amantia délivrées en 1735 par le custode du vicariat à un « dévot pèlerin » mais approuvées pour le culte public seulement en 1776, soit 41 ans plus tard (authentique n° 7 de la note 13).

³³ Liège, Archives de l'État, Fonds du couvent des augustines, *Chronique de Notre-Dame des Anges*, mss, p. 314-315. Nous remercions chaleureusement Marie-Elisabeth Henneau d'avoir attiré notre attention sur ce cas.

³⁴ *Ibid.*, p. 310-311.

d'Eldereren, prince-évêque de Liège³⁵. L'oncle décède peu de temps après : sa veuve, Marie Rutters, hérite des reliques. De celles-ci, elle extrait deux grands os de Firme et Félicissime qu'elle confie en septembre 1695 à un frère capucin pour qu'il les amène au couvent des chanoinesses augustines de la ville de Liège, dit Notre-Dame des Anges³⁶. La cousine de Marie Rutters, Marie-Madeleine de la Croix, était entrée dans leur couvent l'année précédente et devait y prononcer ses vœux quelques jours plus tard³⁷ : les corps saints de martyrs romains apparaissent donc comme un cadeau de profession³⁸. Pour abriter les ossements, les chanoinesses font faire immédiatement deux nouveaux coffres qu'elles décorent elles-mêmes. Ces coffres sont exposés en juin 1696 pendant environ un mois. Ils rejoignent ensuite le maître-autel de l'église et sont rangés de part et d'autre du tabernacle.

Une vingtaine d'années séparent l'acquisition des reliques et leur exposition pour le culte. Entre-temps, elles ont changé plusieurs fois de possesseurs, chaque changement ayant été motivé par des mécanismes intra-familiaux : le chanoine les a offertes à son oncle qui les a léguées à sa veuve, laquelle les a *in fine* offertes au couvent où sa cousine était sur le point de prononcer ses vœux solennels. Entre les magasins romains où les reliques étaient entreposées en attendant d'être cédées et leur exposition liégeoise, la chaîne de transactions s'est construite presque exclusivement en fonction d'une logique familiale qui a conduit les reliques dans un couvent auquel elles n'étaient pas initialement destinées : celui-ci ne peut les intégrer dans son dispositif liturgique et culturel que parce qu'une de ses religieuses est apparentée à une famille de notables capable de se procurer de tels ossements.

³⁵ *Ibid.*, p. 312 et 314-316.

³⁶ *Ibid.*, p. 127. On remarquera que le couvent possédait déjà des reliques des catacombes que le mercédaire Charles de la Mère de Dieu avait fait parvenir au couvent à une date inconnue. Les religieuses les avaient glissées en 1694 dans le pied d'une statue de la Vierge qu'elles avaient fait percer : à ces reliques romaines des saints Vital, Sérapie et Constance, elles avaient joint un Agnus Dei distribué à l'époque d'Innocent XI (1676-1689), un morceau de la robe de la Vierge offert par un chanoine de la collégiale Saint-Martin de Liège et des reliques de sainte Paulina offertes par un jésuite du collège anglais érigé dans la même cité (*ibid.*, p. 124).

³⁷ *Ibid.*, p. 269.

³⁸ La pratique n'est pas inhabituelle : plusieurs décennies plus tôt, des parents avaient déjà offert des « caisses de reliques » à l'occasion de la profession de leur fille (*ibid.*, p. 249).

D'actifs agents de la redistribution

Si les registres de Mgr sacriste donnent à croire qu'il faut attendre la fin du XVII^e siècle et la désignation de Le Drou comme évêque de Porphyre pour assister à une véritable intensification du flux de reliques entre Rome et les Pays-Bas, d'autres sources révèlent que, dès le début du XVII^e siècle, ces régions ont été balayées par deux vagues déferlantes d'ossements romains, la première dans les années 1610 et la seconde au tournant des années 1640 et des années 1650. Ces deux vagues s'expliquent par l'activité dense de quelques groupes ou figures particulièrement énergiques. Tous sont ancrés dans le milieu romain ou y ont des relais efficaces, trouvent les moyens d'assurer le transfert des reliques qui leur sont cédées vers le nord et sont capables de les redistribuer ensuite à travers les provinces belges. Certains ont une activité modeste, voire ponctuelle. C'est le cas du peintre bruxellois Luigi Primo (*alias* Luigi Gentile, *alias* Lodewijk Cousin) qui, installé à Rome depuis près de trente ans, envoie à l'abbaye prémontrée du Parc les corps de trois martyrs, reconnus en 1655³⁹. D'autres sont plus actifs, comme Balthasar d'Avila, général des minimes qui – comme nous l'avons évoqué plus haut – envoie en 1652 un corps entier au comte de Tour et Taxis et un autre à Madeleine d'Egmont. Il distribue également une série d'autres corps entre différents bénéficiaires : le couvent où il a prononcé ses vœux – celui d'Anderlecht, près de Bruxelles – ainsi que le couvent des minimes de la ville de Lille où il est né, reçoivent chacun un corps. Il fait aussi donner le corps de saint Placide au très controversé Gaspard Vinck, abbé réformateur de l'abbaye bénédictine Saint-Pierre de Gand et les corps d'Hilaire et Boniface au supérieur de l'abbaye cistercienne Notre-Dame de Loos dans le diocèse de Tournai. D'autres enfin apparaissent comme de véritables pourvoyeurs de corps saints : le carme déchaux d'origine madrilène Juan de la Madre de Dios, né Juan de Ribera, ancien confesseur du cardinal-infant Ferdinand d'Autriche et six fois provincial de la province flamande de Saint-Joseph, s'emploie ainsi très énergiquement à faire parvenir plusieurs corps entiers et reliques insignes dans les Pays-Bas, dans les couvents de son ordre comme ailleurs.

Juan de la Madre de Dios, O.C.D.

Le 25 mai 1647, Juan de la Madre de Dios reçoit de Lorenzo de San Elia, qui venait d'être élu général de l'ordre au début du même

³⁹A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae* [...], I, La Haye, 1726, p. 149.

mois⁴⁰, un nombre très important de reliques extraites des catacombes d'Agnès : plus de vingt-cinq composent ce trésor⁴¹. Lorenzo de San Elia les avait lui-même reçues une dizaine de jours plus tôt de la Mère Chiara Maria della Passione, fondatrice du couvent des carmélites déchaussées Regina Cœli du Trastevere⁴². L'authentique avait été délivrée par le vicariat le 17 juin 1645⁴³. Juan de la Madre de Dios cède alors l'ensemble de ces reliques au Carmel d'Anvers. Quelques années plus tard, il reçoit d'Italie de nouvelles reliques catacombaires : cette fois, c'est le Vénitien Tommaso Candido qui joue le rôle de relais. Celui-ci remet (ou fait remettre) à Valérian de Sainte-Cécile, prieur du couvent réformé de Lille, une série de reliques (le chroniqueur parle de « corps ou d'os ») d'Eugène et de Machaire provenant cette fois des catacombes de Calepodio et de Callixte qu'il avait obtenues le 10 mai 1650 du custode du vicariat⁴⁴. Le prieur lillois est chargé de transmettre les reliques à Juan de la Madre de Dios.

En 1655, le carme quitte momentanément les Pays-Bas pour accompagner Christine de Suède à Rome, au lendemain de sa conversion secrète. Au cours de ce séjour, il obtient « du pape » – selon la chronique des carmes déchaux – les six corps entiers de martyrs non identifiés par les sources ainsi que les corps de Maxime, Constant, Simplicius et Félicien. Ces quatre autres corps lui sont cédés par le général de l'ordre, Denis de Saint-André, qui lui-même les avaient obtenus du vicariat l'année précédente. À son retour, Juan de la Madre de Dios entreprend de redistribuer l'ensemble de ces reliques. Le couvent des carmes déchaux de Bruxelles, dont il devient prieur lorsqu'il revient de Rome, hérite alors des corps d'Antonin et d'Arthème⁴⁵. Ces reliques sont approuvées par Andreas Creusen, l'archevêque de Malines, puis exposées solennellement à Bruxelles pendant une triple octave. Les châsses, financées par Francisco Sanchez Pardo, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques et capitaine-général des armées du roi d'Espagne dans les Pays-Bas, sont installées dans la chapelle de la Vierge du Pilier. Les autres distributions sont

⁴⁰ P. a Sanctissima Trinitate, *Historia Carmelitani Ordinis ab Elia sanctissimo propheta instituti*, Lyon, 1656, p. 619.

⁴¹ *Liber foundationum...* cit., p. 149.

⁴² F. Nurra, *Chiara Maria della Passione, carmelitana scalza. Un'eremita nel cuore di Trastevere*, Rome, 2012. Les carmélites déchaussées de Regina Cœli figurent, avec 35 mentions dans les registres de Mgr sacriste, parmi le trio de tête des couvents féminins de Rome identifiés par J.-M. Ticchi dans sa contribution au présent volume.

⁴³ *Liber foundationum...* cit., p. 149.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 37.

⁴⁵ A. Sanderus, *Chorographia sacra...* cit., II, p. 344.

particulièrement intéressantes dans la mesure où Juan de la Madre de Dios n'hésite pas à désarticuler les corps qu'il a reçus. Ainsi, s'il envoie « une très grande partie du corps » (*maxima pars corporis*) d'Eugène aux carmélites de Termonde, il en détache un os pour le donner aux moniales de Bruges et un autre pour la paroisse de Ham dans le diocèse de Saint-Omer. De même, s'il donne le corps de Félicien au Carmel d'Anvers, il en extrait auparavant deux os pour les donner au Carmel de Liège. Le corps de Simplicius est lui distribué entre les pères de Saint-Omer, les moniales de Bruxelles, celles de Gand et celles de Courtrai⁴⁶. Le souci de préserver les corps « entiers » (ou les tas d'ossements considérés comme tels) ne semble donc pas préoccuper Juan de la Madre de Dios qui préfère, à la conservation d'ensembles cohérents, une diffusion large permise par la division des os.

La Compagnie de Jésus

Si les carmes déchaux, à travers la figure de Juan de la Madre de Dios, apparaissent comme très actifs dans l'acquisition et la redistribution de corps saints des catacombes, ils ne sont évidemment pas les seuls. Les jésuites, en particulier, mènent une intense politique d'importation. Il n'est pas besoin de revenir sur leur rôle dans l'exploration des catacombes romaines. On sait qu'ils ont eu rapidement accès aux dédales des cimetières paléochrétiens depuis les caves de leur maison de campagne sur la Salaria et qu'ils ont obtenu du pontife l'autorisation d'extraire des corps des catacombes⁴⁷. Dès l'automne 1611, le général Claudio Acquaviva profite d'un convoi de marchandises organisé depuis Florence vers les Pays-Bas via la Suisse pour expédier le corps de Deppe ainsi que ceux de Victor et de ses « compagnons » dans les provinces belges. Les corps arrivent d'abord à Lille où ils sont confiés à un « très honnête marchand »⁴⁸. Ils sont ensuite livrés au recteur du noviciat de Tournai qui les transporte dans la cité épiscopale pour les faire reconnaître par l'or-

⁴⁶ *Liber foundationum...* cit., *passim*.

⁴⁷ Nous renvoyons aux très nombreux travaux de Massimiliano Ghilardi et, en particulier : M. Ghilardi, *Oratoriani e Gesuiti alla 'conquista' della Roma sotterranea nella prima età moderna*, dans *Archivio italiano per la storia della pietà*, 22, 2009, p. 183-231 ; Id., *Baronio e la « Roma sotterranea » tra pietà oratoriana e interessi gesuitici*, dans L. Guglia (dir.), *Baronio e le sue fonti. Atti del Convegno internazionale di studi, Sora (10-13 ottobre 2007)*, Sora, 2009, p. 435-488.

⁴⁸ *Translatio sacri corporis S. Deppae V. et M. facta 26 Junii 1612 in domo probat. Soc. Iesu Tornaci*, Rome, Archivum Romanum Societatis Iesu (désormais ARSI), GB31, fol. 62v. D'après le même récit, Claudio Acquaviva a profité du même convoi pour envoyer le corps de Victor (*ibid.*, fol. 62r).

dinaire⁴⁹. Une fois la recognition exécutée, les corps de Victor et de ses compagnons sont ramenés à Lille le 23 janvier 1612 : après avoir été exposés dans l'église du collège pendant une octave entière, ils sont portés à travers la ville en procession⁵⁰. À Tournai, les jésuites – qui tiennent beaucoup à célébrer l'arrivée de la relique en présence de l'archevêque de Cambrai, Jean Richardot – doivent attendre que celui-ci se libère pour organiser, au mois de juin suivant, une procession générale et un *Te Deum* en l'honneur de Deppe.

En novembre 1612, le père gallo-belge Angelin Gazet, résidant à Rome comme secrétaire du général (1610-1613), descend dans les catacombes avec trois frères coadjuteurs, dont deux maçons⁵¹. Ensemble, ils en « tirent assez bon nombre de corps saints »⁵² : cinq corps entiers et une « corbeille pleine d'os tirés de divers corps » sont envoyés au pontife; le général conserve le reste pour la Compagnie, qu'il ajoute à d'autres corps et ossements déjà acquis⁵³. De la maison professe, ces reliques sont largement distribuées à travers la catholicité⁵⁴, les provinces belges bénéficiant en particulier de cette distribution de manière spectaculaire. Puisant dans les nombreux corps et ossements retrouvés en cette toute fin d'automne 1612, Claudio Acquaviva fait en effet envoyer dans le Nord un nombre important de reliques : au cours de l'année qui suit, les collèges ou maisons de Bergues, Arras, Valenciennes et Dinant reçoivent chacun des reliques des catacombes⁵⁵. Toujours en 1613, Acquaviva donne à Jean Maes, agent des archiducs Albert et Isabelle à Rome, les corps de Valentinien et de Constance, tous deux prélevés sur le trésor de reliques du noviciat San Andrea pour le collège de Bruxelles. Jean Maes doit toutefois renoncer au corps de Constance : un palatin polonais de passage par Rome qui avait entendu parler de cette relique souhaitait, pour d'évidentes raisons homonymiques, l'acquérir pour la reine de Pologne, Constance d'Autriche⁵⁶. Jean Maes échange alors le corps de Constance contre celui d'Hélène, déterré en présence de Gazet en novembre 1612, comme ce dernier en témoigne quelques

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ J. Buzelin, S.J., *Translatio sive triumphus Sanctorum Martyrum, Victoris et socii*, dans *Acta Sanctorum Ianuarii Tomus III*, Paris, 1863, p. 167-174.

⁵¹ M. Van Cutsem, *Une lettre inédite du P. Gazet sur la catacombe de Saint-Hermès*, dans *Analecta Bollandiana*, 52, 1934, p. 334-342.

⁵² *Ibid.*, p. 342.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ M. Ghilardi, *Oratoriani e Gesuiti...* cit., p. 210-211.

⁵⁵ M. Van Cutsem, *Une lettre inédite...* cit., p. 337.

⁵⁶ Angelin Gazet [à Thomas Saily], Rome, 3 novembre 1619, AAM, Acta Vicariatus, III, 42.

années plus tard dans une lettre à Thomas Sailly⁵⁷. Les corps de Valentinien et Hélène arrivent à Bruxelles en 1613. De leur côté, les pères du collège d'Anchin à Douai, pris dans un jeu de concurrence avec « leurs voisins de Lille (& entre voisins l'émulation se fourre volontiers) [qui] estoient accreus en pieté & devotion depuis qu'ils ont eu en leur ville les reliques de S. Victor »⁵⁸, œuvrent énergiquement pour recevoir à leur tour des corps saints. Ils sollicitent ainsi le soutien de plusieurs figures majeures de la Compagnie, comme celui du nonagénaire Olivier Mannaerts, jadis très familier avec le milieu romain puisqu'il fut deux fois recteur du Collegio romano (octobre-décembre 1553 et 1583-1585), assistant d'Évrard Mercurian (1573-1580) et vicaire général à la mort de celui-ci (1580)⁵⁹. Les suppliques envoyées à Rome sont entendues par Acquaviva qui fait expédier à Douai le corps de Téréntien et de son compagnon anonyme : après avoir été « bien & detüement envelopées » puis mises en caisse avec leurs authentiques, les reliques quittent Rome au printemps 1613. Elles arrivent à Arras où elles sont reconnues par l'ordinaire qui, au terme de la cérémonie, prélève par dévotion « une portion de chacun des corps »⁶⁰. En juillet de la même année, les corps quittent en grande pompe la cité épiscopale arrageoise pour rejoindre Douai où les attendent d'importantes solennités.

Claudio Acquaviva meurt en janvier 1615. Une congrégation générale est organisée à Rome à partir de novembre suivant pour élire un nouveau général. Le provincial gallo-belge, Jean Herennius, et le recteur de Saint-Omer, Jean van Crombeeck, sont délégués par leur province pour participer à la Congrégation. Une dizaine de jours après l'élection de Muzio Vitelleschi, ils obtiennent de celui-ci de nouveaux corps saints, ceux de Dizole et Récesse ainsi qu'un corps anonyme⁶¹. Les ossements, accompagnés de leur certificat d'authenticité, sont répartis dans des caisses capitonnées et renforcées : les unes contiennent les crânes, les autres le reste des os. Ces caisses

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ P. Halloix, *Le sacré triomphe des saints martyrs Terentian et son compagnon ou discours de la glorieuse translation & conduite de leurs saints corps de la ville d'Arras à celle de Douai avec les solennités de la procession générale faicte à Douay*, Douai, 1615, p. 66-67. Ce texte français est une traduction de son *Triumphus sacer SS. Terentiani et socii martyrum sive sacrorum utriusque corporum Atrebatu Duaco gloriosa translatio et Duaci in eadem translatione publica & solemnis supplicatio*, Douai, 1615.

⁵⁹ P. Halloix, *Le sacré triomphe...* cit., p. 71.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 72.

⁶¹ SS. *Disoli et Recessi Martyrum Audomarum ex Urbe Translatio. Omnium iuxta et ordinum vel Ariae vel Audomari in eius pompae amplificatione singulare studium. Martyrum denique luculenta mutui erga optimos clientes amoris indicia*, Rome, ARSI, GB31, fol. 68-120.

sont une nouvelle fois intégrées dans le convoi d'un marchand de confiance mais, cette fois, n'arrivent pas à bon port : elles se retrouvent en Hollande, en terres calvinistes, où l'on ne semble pas trop comprendre la valeur des ossements qu'elles contiennent. Elles y restent plusieurs mois. Entre-temps, Muzio Vitelleschi fait envoyer à Jacques Tirinus, préfet de la maison professe d'Anvers, le corps de Maxime ainsi que trois corps anonymes, qui seront baptisés quarante ans plus tard sous les noms de Marius, Constance et Eugène⁶². De leur côté, les jésuites de Saint-Omer, activant leurs réseaux et mobilisant leurs contacts, finissent par récupérer les ossements perdus, probablement à la fin de l'année 1616 ou au début de l'année 1617. Le corps anonyme est envoyé à Mons où il est « baptisé » sous le nom d'Henri⁶³. Les reliques de Dizole et Récesse repartent quant à elles vers Saint-Omer après être restées pendant une longue période à Aire-sur-la-Lys, le temps de préparer avec soin la solennité de translation. En effet, ce n'est qu'en mai 1618 qu'après d'importantes cérémonies à Aire, une procession transportant solennellement les reliques quitte la ville pour rejoindre Saint-Omer.

Le flux tendu entre Rome et les Pays-Bas grâce à la Compagnie semble alors s'infléchir. Aucune des sources retrouvées ne peut en effet attester l'arrivée de nouvelles reliques pendant les deux décennies qui suivent. Celle-ci ne reprend qu'au milieu des années 1640. À la mort d'Urbain VIII, les jésuites bénéficient en effet d'un politique catacombaire plus conciliante de la part du nouveau pontife et reprennent leurs fouilles⁶⁴. Les extractions s'intensifient, le trésor de corps et ossements à distribuer s'enrichit à nouveau. Ainsi, à l'occasion de la huitième congrégation générale de l'ordre (novembre 1645-avril 1646), le général est en mesure d'offrir à Philippe Bourgeois, recteur de Maubeuge député à Rome, une série de reliques qui parviennent à Maubeuge en 1647⁶⁵. De son côté, Florent de Montmorency, assistant de Germanie auprès de Vicente Carafa (1646-1649) puis vicaire général (1649), profite de sa présence à Rome pour descendre lui-même dans les catacombes⁶⁶.

⁶² Leuven, KADOC, fonds K. Droeshout, *Annales du collège d'Anvers (1567-1773)*, p. 340.

⁶³ Rome, ARSI, GB31, fol. 152v-153r.

⁶⁴ M. Ghilardi, *Oratoriani e Gesuiti...* cit., p. 221.

⁶⁵ P. Delattre, *Les établissements des jésuites en France depuis quatre siècles. Répertoire topo-bibliographique*, III, Enghien-Wetteren, 1955, col. 129-130.

⁶⁶ Selon le P. Michel Seneschal, Florent de Montmorency serait descendu lui-même dans les catacombes, accompagné d'un secrétaire du cardinal vicaire Ginetti et d'un notaire (M. Seneschal, *L'illustre combat et les glorieuses souffrances de saint Florent*, Douai, 1652, p. 71). L'information est reprise dans l'éloge funèbre de Florent de Montmorency sept ans plus tard (Rome, ARSI, Vitae,

Il contribuera par ailleurs très énergiquement à la diffusion de reliques dans les Pays-Bas. Florent de Montmorency réussit en effet à obtenir plus d'une vingtaine de corps entiers qu'il fait envoyer dans les collèges et maisons de sa province d'origine, la province gallo-belge : Cambrai obtient le corps de Marcel, Liège celui de Denis, Tournai celui de Romain, Luxembourg celui de Chrysante, Huy celui de Victor, Armentières celui d'Anthime⁶⁷, Ath celui de Pie, Aire celui de Martine, la résidence de Marche celui de Léopard et le convict de Mons le corps d'un enfant martyr⁶⁸. Il envoie également des reliques à Anvers⁶⁹ et Bruxelles⁷⁰ ainsi qu'à la maison de troisième probation de Mayence et au collège de Steyr⁷¹. Florent de Montmorency expédie en outre des ossements dans des couvents d'autres ordres : la congrégation des filles de Notre Dame de Mons, les brigittines et les ursulines de Lille ainsi que les bénédictins de Cambrai reçoivent eux aussi des reliques romaines de la part du jésuite⁷². En 1650, Laurent Koler, procureur de Germanie, fait envoyer à Willem van Wael, supérieur de la province flandro-belge, les reliques de Claude et de Pontianus⁷³. Deux ans plus tard, les provinciaux flandro- et gallo-belges, Willem van Wael et Gilles de Namur se rendent à la dixième congrégation générale de l'ordre. Le premier y reçoit plusieurs reliques qu'il offre trois ans plus tard (1655) au collège de Dunkerque⁷⁴. Le second y reçoit quatre corps, ceux de Cyril et Constant, venant du cimetière de Callixte et ceux de Basile et Benoît, venant du cimetière de Calepodio. En 1659, il est désigné comme recteur du collège de Namur auquel il offre ces reliques⁷⁵.

En l'espace d'un peu moins de cinquante ans, vingt-et-une maisons des provinces belges – dont une majorité de maisons francophones – ont reçu des reliques d'au moins un martyr des

LXXXVI, *Elogium Reverendi P. Florentii de Montmorency (1659)*, fol. 65v). Sur cette distribution de 1646, voir également la contribution de M.-É. Ducreux au présent volume.

⁶⁷ M. Seneschal, *L'illustre combat...* cit., p. 72-73.

⁶⁸ *Elogium...* cit., fol. 66r.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Le corps de Faust, extrait des catacombes d'Agnès, est reconnu et approuvé par l'archevêque de Malines en août 1651 (AAM, Mechliniensia, XIV, fol. 242).

⁷¹ *Elogium...* cit., fol. 66r.

⁷² *Ibid.*

⁷³ Les reliques de Pontianus sont déclarées authentiques en 1655 par Ambroise Capello. Celles de Claude le sont l'année suivante (Leuven, KADOC, fonds K. Droeshout, *Annales...* cit., p. 342).

⁷⁴ P. Delattre, *Les établissements...* cit., II, 1950, col. 306.

⁷⁵ Rome, ARSI, GB37, fol. 10v.

catacombes romaines, souvent de plusieurs⁷⁶. Certaines, comme Anvers, développent des trésors particulièrement riches et prestigieux. Profitant des deux vagues catacombaïres, la maison professe a réussi à rassembler treize corps entiers de martyrs romains⁷⁷.

Elle en célèbre l'apothéose le 25 juillet 1655, une semaine avant les festivités de la saint Ignace, en organisant une « marche triomphale des saints martyrs » à travers les rues et places de la cité : avancent en premier lieu quinze chars allégoriques, couverts de guirlandes de fleurs, d'emblèmes et de trophée et tirés par des chevaux caparaçonnés. Derrière eux, 600 étudiants rassemblés en plusieurs groupes représentent par des symboles les vertus et les gestes attribués aux martyrs romains. Suivent enfin les treize châsses, les pères du collège et de la maison professe puis les représentants temporels et religieux de la cité. Cet exemple rappelle que l'accueil des reliques romaines a régulièrement eu lieu selon des modalités cérémonielles tout à fait spectaculaires que l'ordre affectionne et qui suscitent dans les Pays-Bas un important engouement. La Compagnie hyper-théâtralise leur réception : ses élèves sont sollicités pour se déployer déguisés en tête des cortèges processionnels, des chars de triomphe « fort bien travaillez et richement parez »⁷⁸ sont tirés par des chevaux richement harnachés, des tréteaux sont érigés le long du parcours pour accueillir là des musiciens, ici des acteurs, des feux d'artifice sont allumés le soir tombé, des salves de canon ou des coups de mousquets sont tirés, la communauté urbaine est invitée à participer aux solennités transformant dès lors une fête jésuite en un événement collectif. Les sommes investies pour ce faste

⁷⁶ Par la suite, d'autres reliques continueront à arriver : les registres de Mgr sacriste croisés avec les authentiques montrent en effet que, après 1650, les pères des provinces flandro- et gallo-belges continuent à profiter de leur venue à Rome pour introduire de nouvelles demandes. On constate ainsi dans les registres qu'ils sont trois à demander des reliques à Mgr sacriste en novembre 1693 au moment où s'ouvre une nouvelle Congrégation des Procureurs. Parmi eux, Guillaume Arnhoudts se rend également auprès de la custode du vicariat et obtient l'insigne relique du crâne de Colombe (n° 3 de la note 13).

⁷⁷ Il s'agit des corps de Cyrinus, Fortunat, Innocent, Céréalis (tous quatre arrivés en 1622), de trois martyrs initialement anonymes mais dotés des noms liturgiques de Marius, Constance et Eugène (arrivée en 1625, baptême en 1656), de Maxime (1625), de Pontianus (1650), de Flore et Palade (1652), de Pascal (1653) et de Rufine (1654) (Leuven, KADOC, fonds K. Droeshout, *Annales...* cit., *passim*).

⁷⁸ Voir le récit des *Relations véritables*, presse catholique bruxelloise, au sujet de la procession organisée à Namur pour Cyril, Constant, Basile et Benoît en 1659 (15 juillet 1659).

spectaculaire sont importantes : à Saint-Omer, on estime à 50 000 florins Brabant le coût des solennités⁷⁹.

Partout, les pères entreprennent avec force mises en scène et décors allégoriques de donner une épaisseur historique et une légitimité dévotionnelle aux saints dont ils viennent de recevoir les ossements. Ils les font représenter par des enfants, vêtus « à la romaine », qu'ils mettent en scène dans des groupes de martyrs connus dont la légitimité sacrificielle rejaillit par contagion sur ces martyrs venus de Rome dont on ne sait rien, permettant dès lors d'intégrer ces derniers dans une longue et solide tradition martyrologique. Des élèves représentant les martyrs romains dont les corps entiers ont déjà été amenés dans les Pays-Bas devançant généralement le nouvel arrivant venu gonfler la famille catacombaire. C'est le cas, notamment, à Douai, où Victor (dit « patron »⁸⁰ de Lille), Florent (« patron » d'Arras), Séverin (« patron » de Valenciennes), Deppe (« patronne » de Tournai) et Polychronie (« patronne » de Dinant), chacun avec son compagnon ou sa compagne, suivaient directement le premier groupe d'élèves représentant « le triomphe de la victoire que Térentien & de son compagnon avoient r'apportés de leur combat pour la foy »⁸¹. En effet, les solennités organisées autour de ces corps de chrétiens romains que l'on assure s'être sacrifiés pour la foi permettent à la Compagnie d'exalter le rôle de l'Église militante et de célébrer le triomphe de la foi sur le paganisme et l'hérésie. Assurément, l'ordre en profite pour se célébrer lui-même, exaltant le souvenir du sacrifice de ces premiers martyrs pour exalter sa propre politique missionnaire et sacrificielle. On ne s'étonnera donc pas de voir le collège de Namur, lors de la réception des corps de Cyril, Constant, Basile et Benoît en 1659, proposer des machines « représentant les quatre parties du monde, sur lesquelles étoient aussi representez en personnages les 4 saints », autant de préfigures de l'activité missionnaire exercée en Afrique, en Asie, en Amérique et en Europe par les jésuites⁸².

Cette spectacularisation de la relique romaine se poursuit par l'érection d'autels, la commande de châsses précieuses et l'installation de tableaux peints représentant les martyrs à peine arrivés⁸³. Très rapidement, enfin, l'on attribue à ces nouveaux saints des

⁷⁹ SS. *Disoli et Recessi...* cit., fol. 86v.

⁸⁰ La désignation des saints romains comme « saints patrons » des villes qui accueillent leurs reliques révèle un intéressant processus d'indigénisation de la relique dont le caractère étranger disparaît une fois qu'elle préside à la protection du lieu.

⁸¹ P. Halloix, *Le sacré triomphe...* cit., p. 119.

⁸² *Relations véritables*, de Namur, le 15 juillet 1659.

⁸³ Voir l'exemple des pères de Dinant qui, en 1616, font installer dans leur

miracles. Ainsi, dès juin 1612, quelques mois après l'arrivée de Victor à Lille, Claudio Acquaviva fait écrire à Joannes Herennius, provincial de la Gallo-Belgique, qu'il le remercie pour l'envoi du récit du triomphe de Victor et des miracles opérés par celui-ci⁸⁴. Il enjoint au supérieur de faire reconnaître ceux-ci rapidement. Ces miracles suscitent évidemment la dévotion : à Mons, on sort le corps d'Henri quand il pleut trop longtemps et trop abondamment⁸⁵, à Luxembourg, on trempe les reliques de Tertullien et Chrysante dans de l'eau que l'on distribue aux malades⁸⁶. Il semble toutefois que ces manifestations qui viennent se juxtaposer à des dévotions locales anciennes soient finalement assez momentanées et que les pères soient contraints de les réactiver. Ainsi, à Saint-Omer, en 1650, au moment de la seconde vague jésuite de distributions de corps – et au cœur des conflits qui opposent la France à l'Espagne –, les pères du collège tentent de redonner un nouvel éclat à la dévotion pour leurs propres reliques, dont ils reconnaissent le net affaiblissement au cours des vingt années précédentes mais dont ils remarquent aussi la reprise « en raison de l'importunité du temps et de la guerre »⁸⁷ : pendant la neuvaine de la fête de Dizole et Récesse, ils érigent un grand obélisque dans l'église sur lequel ils suspendent des emblèmes de grandes tailles composés autour du thème « Ni le glaive, ni la persécution ne séparerons les croyants de la charité du Christ », espérant ainsi augmenter la fréquentation des autels.

Conclusion

Au terme de cette enquête, on doit d'abord constater que les tableaux que permettent de broser les registres du sacriste d'un côté et les sources locales de l'autre sont très contrastés. Si les premiers semblent prouver un intérêt très secondaire pour les reliques romaines manifestés par les Pays-Bas et la principauté de Liège, les secondes, en revanche, témoignent de l'arrivée sinon massive, à tout le moins spectaculaire d'ossements extraits des catacombes. Ce contraste tient évidemment au fait que ces sources ne renseignent pas les mêmes époques : les registres romains ne sont conservés que

église une « image » de sainte Polychronie dont ils ont reçu les reliques trois ans plus tôt (Rome, ARSI, GB31, fol. 253r).

⁸⁴ Rome, ARSI, GB1, Epp. Gen., p. 4. L'ARSI conserve par ailleurs des récits de miracles, non datés, attribués à Victor (*Miracula quibus plerique homines ab D. Victore praeclaram opem caeperunt Insulis*, Rome, ARSI, GB40, fol. 1-8).

⁸⁵ Rome, ARSI, GB32, fol. 117r-119v.

⁸⁶ Rome, ARSI, GB36, fol. 9r-10r.

⁸⁷ *Ibid.*, fol. 4.

pour la seconde moitié du XVII^e siècle, à une époque où la ferveur catacombaire nourrie par les jésuites dès les années 1610, relayés par les carmes déchaux au milieu du siècle, est probablement retombée, après que les trésors ont été gonflés à satiété de corps entiers ou de reliques insignes. De la même manière, l'étude approfondie des données « belges » et liégeoises extraites de la source commune ne permet guère de remonter les chaînes de transactions qui ont conduit la relique des magasins romains aux autels du Nord. Le retour aux authentiques et aux sources locales, en revanche, a montré l'importance d'intermédiaires italiens et des logiques familiales dans l'acheminement de la relique romaine jusque dans ces régions, de même que son appropriation par la haute noblesse qui soustrait les reliques aux circuits publics. Il a aussi montré le rôle actif de figures énergiques qui, grâce à leurs liens – physiques ou institutionnels – avec la ville de Rome, ont réussi à abreuver les territoires belges et liégeois de reliques catacombares par deux vagues successives, plus dépendantes du contexte romain – l'intensification des fouilles à certains moments précis – que des conjonctures locales.

Annick DELFOSSE